

Rapport sur les Orientations Budgétaires

Année 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217700582-20201210-D20200009710-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020

Publication : 15/12/2020

SOMMAIRE

I – PREAMBULE-----page 3/4

II – LE CADRE INTERNATIONAL-----page 4

III – LE CADRE NATIONAL-----page 5

IV – LE CADRE BUXANGEORGIEN-----page 5/10

A - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- a) Les dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2020/2021
- b) Les dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2016 à 2021
- c) Les frais de personnel
- d) Les heures supplémentaires
- e) Durée effective du travail
- f) Avantages en nature
- g) Evolution des effectifs par filière
- h) Les orientations pour l'année 2021

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT-----page 10/14

- a) Les produits des services
- b) Les dotations
- c) La fiscalité

C – LA DETTE-----page 14/16

- a) Le capital
- b) Les intérêts de la dette
- c) La structure de la dette
- d) Synthèse de la dette

D – LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT-----page 16/20

- a) AP/CP – GS 10
- b) Les investissements réalisés en 2020
- c) Les investissements prévus en 2021 - Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

E – LES CAPACITES FINANCIERES (épargne de gestion – épargne brute et nette)-----page 21/22

I – PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales.

Si l'action des collectivités territoriales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires prévu à l'article L.2312-1 du CGCT constitue la première étape de ce cycle.

LE PRESENT ROB EST PRESENTE CONFORMEMENT AUX DONNEES PREVUES PAR L'ARTICLE L.2312-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

ARTICLE L. 2312-1

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

ARTICLE D. 2312-3

Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette qui vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution

prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport sera porté à la connaissance du public :

- ◆ sur le site internet de la ville,
- ◆ mise à disposition, avec information par voie d'affichage.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

II – LE CADRE INTERNATIONAL

La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif plus important que prévu sur l'activité économique. Les mesures prises par les Etats pour enrayer la propagation du virus ont brutalement ralenti la croissance économique mondiale. Le Fonds Monétaire International (FMI) a revu à la baisse ses prévisions pour 2020 et 2021. Il a abaissé sa prévision mondiale à **5,4%** contre **5,8%** initialement.

Le Fonds explique que cette seconde vague, si elle dure, pourrait faire chuter la croissance mondiale à **0,5%** seulement l'année prochaine.

Cette incertitude et ce recul des activités auront certainement des répercussions sur les finances des Etats.

Aux USA, le PIB (Produit Intérieur Brut) a accusé une chute de **8,2%** au second trimestre 2020. Le pays est officiellement en récession après un recul de la croissance économique sur deux semestres consécutifs alors que celle-ci avait atteint **2,3%** en 2019. La Banque Centrale Américaine est très pessimiste sur le taux de croissance de 2021.

En Chine, le PIB de la deuxième économie mondiale a progressé de **3,2%** au deuxième trimestre par rapport à la même période de l'an dernier. Le berceau de l'épidémie de la COVID-19 échappe à la récession. Le FMI prévoit une hausse du PIB de **1%** contre une chute de **8%** globalement pour les autres économies avancées. Le taux de croissance reste néanmoins très loin de ceux à deux chiffres que réalisait ce pays dans le passé. En rythme annuel, la croissance chinoise pourrait passer en dessous de **6%** en 2020.

Dans la zone euro, la Commission européenne prévoit une récession sans précédente. La prévision initiale de **1,2%** serait finalement nulle ou même négative. L'Europe avait pourtant enregistré une croissance de **1,5%** du PIB en 2019.

Au Japon, troisième économie mondiale, le PIB n'a progressé que de **0,2%** au troisième trimestre. L'économie japonaise était déjà entrée en récession au premier trimestre 2020 après une longue période de croissance économique. Le FMI prévoit une croissance de **0,5%** en 2020 et la Banque Mondiale annonce une croissance de **0,1 %** en 2021.

En Allemagne, à l'envers des autorités gouvernementales qui prévoient une croissance de **4,4%** en 2021, la Bundesbank annonce un taux de **3,2%** l'an prochain. L'économie allemande s'est contractée de **9,7%** au deuxième trimestre de cette année, une baisse sans précédent.

En France, sur l'ensemble de l'année 2019, l'économie a progressé de **1,3%** contre **1,7%** en 2018 et **2,4%** en 2017. C'est sur la base d'une croissance à **1%** que le gouvernement a confectionné le projet de loi de finances 2021.

En Afrique, plusieurs pays contribuent à faire passer le taux de croissance moyen global à **3,8%** en 2020 et probablement à **3%** en 2021 selon la Banque africaine de développement et le FMI. Cette croissance reste cependant insuffisante pour réduire fortement le chômage et la pauvreté.

III – LE CADRE NATIONAL

Le gouvernement a préparé le projet de loi de finances 2021 dans des conditions financières peu favorables à la fois pour le budget de l'Etat et pour les finances locales. Il est toujours utile de rappeler que les finances locales sont essentiellement alimentées par les concours financiers de l'Etat. Les collectivités locales établissent leurs budgets en tenant compte des mesures énoncées dans la loi de finances.

A - Le contexte des finances publiques

a – Le déficit

Le budget de l'Etat est en déficit au premier euro d'emprunt, c'est-à-dire dès que les recettes définitives ne couvrent pas les dépenses. Pour rappel, le dernier excédent du Trésor remonte à 1973.

Avant même la crise sanitaire, le déficit de la section de fonctionnement du budget de l'Etat se situait à **70,6** milliards d'euros, son niveau le plus élevé depuis 2011. Au projet de loi de finances 2021, le déficit atteint **125,4** milliards d'euros.

A la fin de l'année 2019, seule la Roumanie a un déficit public supérieur aux 3% de la France. La moyenne de l'Union Européenne est à 0,6%. A la fin 2019, le total s'établit à 73 milliards d'euros soit 3% du PIB. Pour rappel, le seuil est fixé à 3% du PIB.

b - La dette publique

Rapportée au PIB, la dette publique ne respecte plus les critères de Maastricht depuis l'année 2003 (60% du PIB). Son niveau est estimé à **118%** pour 2020 et **116%** pour 2021. Pour rappel, la dette publique comprend celle de l'Etat, de la sécurité sociale et des collectivités territoriales.

B – Les dotations de l'Etat

Il s'agit ici essentiellement de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ainsi que d'autres dotations accessoires. Pour rappel, la DGF est composée de trois piliers :

- La dotation forfaitaire : c'est la principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle permet de prendre en charge les différentes compétences de l'Etat transférées aux collectivités.
- La DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale) est la seconde composante de la DGF. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est réservée aux Communes qui rencontrent des difficultés particulières.
- La DNP (Dotation Nationale de Péréquation). Elle est versée aux communes qui n'ont pas une richesse fiscale suffisante. Elle permet de corriger les disparités de potentiels financiers sur le territoire national et d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Pour l'année 2021, les concours de l'Etat au profit des collectivités territoriales resteront globalement stables sauf la dotation forfaitaire qui baissera de **0,3%** du fait de la recentralisation du RSA du département de la Réunion.

A l'intérieur de la DGF, la DSUCS augmentera de **3,8%**.

IV – LE CADRE BUXANGEORGIEN

Le rapport d'orientation budgétaire, préluce incontournable et condition de validité du budget en préparation, n'est pas un simple jeu de l'esprit. Il est important en ce qu'il permet de connaître les choix budgétaires

prioritaires des élus. Il est aussi l'occasion d'informer l'assemblée délibérante de la collectivité du contexte économique et financier international, national et local mais surtout l'évolution prévisible et la situation financière de la ville.

Ce rapport a une importance particulière car il précise les grands axes budgétaires de l'année et précise les contours budgétaires de l'année suivante. Celui de l'année 2021 concernera le premier de la série qui va couvrir le mandat qui vient de s'ouvrir. Il n'est pas l'occasion pour nous de faire l'état des lieux de nos finances qui sont saines mais de présenter les mesures de la nouvelle mandature (2020/2026).

La stratégie financière adoptée pour la préparation du budget 2021 s'articule autour des points suivants :

- ↳ la stabilité des taux des impositions avec une baisse progressive de la taxe foncière,
- ↳ la rationalisation des choix budgétaires,
- ↳ le dégagement d'un autofinancement convenable,
- ↳ la maîtrise de l'endettement,
- ↳ des investissements importants.

De plus, la Municipalité a décidé de poursuivre en 2021 ses efforts pour accompagner les habitants, les entreprises, les commerces et les associations face aux conséquences de la crise sanitaire. A titre d'information, à ce jour, il a été dépensé en investissement **77 080.37 €** (ordinateurs portables, bornes de distribution de gel, plaques et écrans de protection, poubelles pour les groupes scolaires, etc...) et en dépenses de fonctionnement la somme de **414 899.12 €** (Gel, gants, thermomètres, visière de protection, blouse de protection, lingettes, test, désinfection de la Ville et des groupes scolaires, masque, etc....).

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'établissement du BP 2021 et des années suivantes nécessitera d'importants efforts afin de garantir sur le long terme les équilibres financiers de la Ville.

Les démarches de bonne gestion et de modernisation déjà engagées depuis 2017 vont s'accroître.

a) Les dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2020/2021

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
		BP 2020	BP 2021	% évolution
11	Charges à caractère général	20 658 635 €	20 700 000 €	0,20
12	Frais de personnel	15 492 967 €	15 600 000 €	0,69
011/12	Autres frais de personnel *	1 204 970 €	1 205 000 €	0,00
14	Atténuation de produits**	790 550 €	820 000 €	3,73
65	Autres charges de gestion courante	1 582 566 €	1 600 000 €	1,10
66	Charges financières	1 180 126 €	862 347 €	-26,93
67	Charges exceptionnelles	26 230 €	40 000 €	52,50
68	Dotations aux provisions	183 547 €	178 547 €	-2,72
74	Dotations et participations	0 €		0,00
TOTAL sans le 023 et le 042		41 119 591 €	41 005 894 €	-0,28

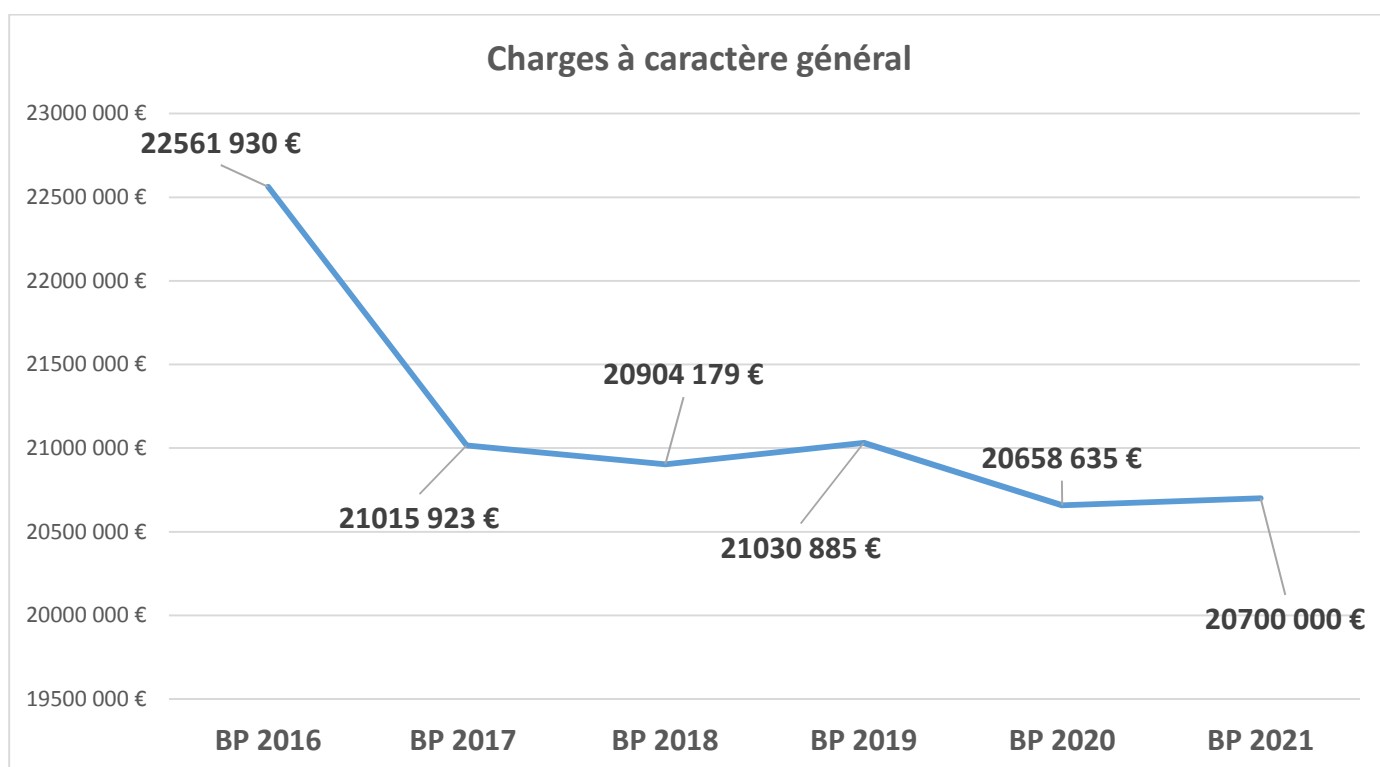
*Dépenses complémentaires : assurance du personnel, tickets restaurants, congés bonifiés, etc...

** Il s'agit du prélèvement au titre de la loi SRU, le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques et le fonds de péréquation des ressources communales.

On note une légère diminution de BP à BP de **0.28%** qui s'explique par la maîtrise des chapitres 11 et 12 (charges à caractère général et frais de personnel).

b) Les dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2016 à 2021

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
		BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	22 561 930 €	21 015 923 €	20 904 179 €	21 030 885 €	20 658 635 €	20 700 000 €
12	Frais de personnel	15 664 262 €	15 748 384 €	15 912 699 €	16 741 883 €	16 697 937 €	16 805 000 €
14	Attenuation de produits	460 823 €	803 420 €	841 187 €	880 816 €	790 550 €	820 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 889 068 €	2 086 387 €	1 558 276 €	1 377 277 €	1 582 566 €	1 600 000 €
66	Charges financières	1 442 348 €	1 260 955 €	1 067 855 €	919 594 €	1 180 126 €	862 347 €
67	Charges exceptionnelles	236 134 €	95 500 €	74 825 €	48 307 €	26 230 €	40 000 €
68	Dotations aux provisions	600 000 €	189 000 €	199 000 €	253 000 €	183 547 €	178 547 €
74	Dotations et participations	0 €	0 €	0 €	0 €		
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (sans le 042)		42 854 565 €	41 199 569 €	40 558 021 €	41 251 762 €	41 119 591 €	41 005 894 €



Chaque année la ville contrôle ses dépenses afin de préserver une épargne suffisante pour poursuivre son programme d'investissements. Ce travail de maîtrise des dépenses se poursuivra pendant toute la nouvelle mandature.

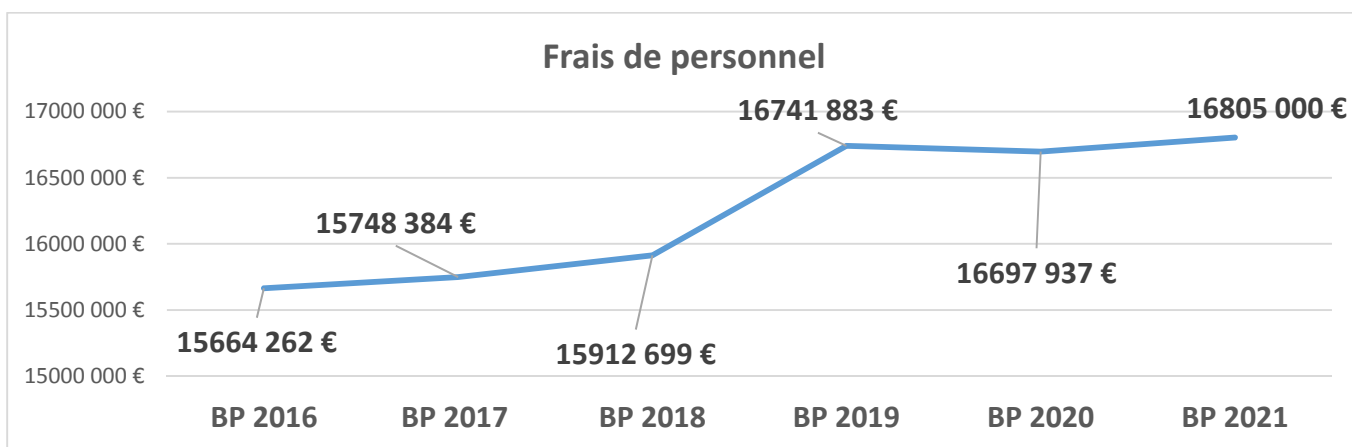
Il est prévu au BP 2021, au chapitre 11 (charges à caractère général) une légère augmentation de **41 365 €**.

c) Les frais de personnel

La maîtrise des dépenses de personnel échappe en partie au pouvoir municipal du fait par exemple :

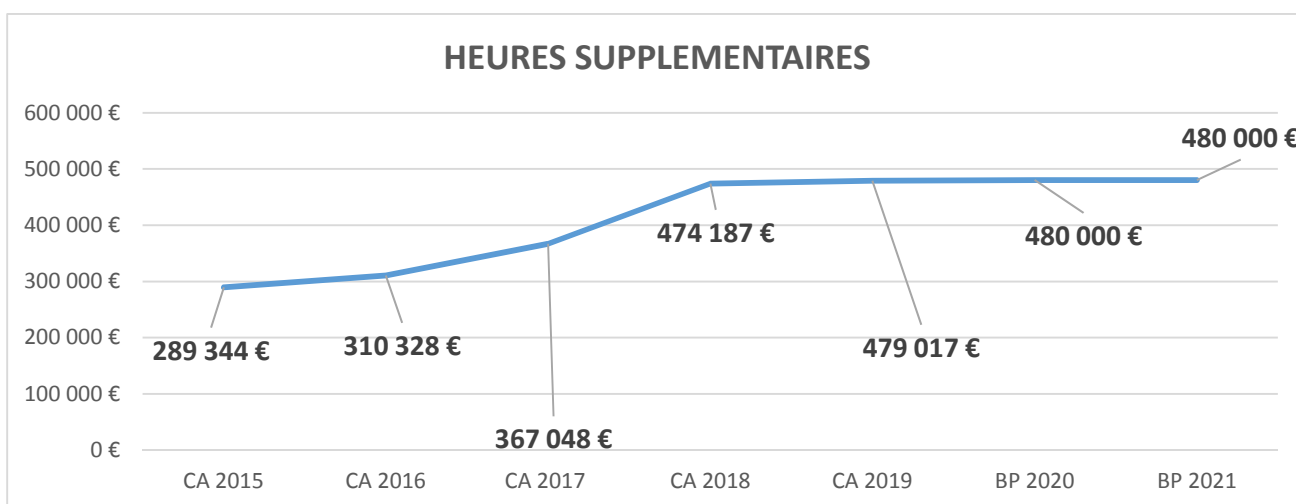
- du glissement vieillesse technicité (GVT)
- de l'augmentation du point d'indice décidé par l'Etat
- de l'augmentation des charges sociales
- de la mise en place du complément individuel annuel (CIA)
- etc...

Comme pour les années passées, il sera nécessaire de continuer à poursuivre la gestion rigoureuse des effectifs. Pour chaque mouvement de personnel la collectivité détermine si le remplacement est indispensable ou si une évolution de l'organisation est possible. La stabilité de la masse salariale implique une optimisation des postes pour compenser le GVT et les éventuelles augmentations réglementaires.



Il faut noter que les dépenses liées à la masse salariale en 2021 s'élèvent à **15 600 000 €** auxquels il faut ajouter des dépenses complémentaires : assurance du personnel, tickets restaurants, congés bonifiés, etc... pour un montant de **1 205 000 €** soit **16 805 000 €** contre **16 697 937 €** soit **0.64%** d'augmentation. Les dépenses de personnel représentent **40.60 %** des dépenses de fonctionnement, pourcentage identique à l'année 2020.

d) Les heures supplémentaires



L'augmentation des heures supplémentaires entre 2016 et 2017 s'explique par la tenue de deux élections en 2017 (présidentielles et législatives). Entre 2017 et 2018, elle s'explique par l'augmentation des manifestations réalisées dans le cadre de la politique municipale et des mesures spécifiques dans le cadre du plan VIGIPIRATE. Au 31 octobre 2020, les dépenses en heures supplémentaires s'élèvent à **345 724** €. En 2021, il est prévu le même montant des dépenses qu'en 2020.

e) Durée effective du travail

Temps de travail	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Au 31/12/2020
100%	332	331	320	325	325	312	320
90%	14	14	13	13	6	11	11
80%	23	12	15	15	13	15	13
70%	0	0	0	0	0	0	1
62,85%	0	3	2	2	2	2	1
51,42%	4	8	6	6	5	5	4
45,00%	0	0	0	0	0	0	2
22,85%	25	24	25	25	24	18	17
TOTAL	398	392	381	386	375	363	369

La durée hebdomadaire du temps de travail à temps complet est fixée à **37 h 30**. Les droits à congés sont de **25 jours** auxquels s'ajoutent **15 jours de RTT**. Il existe également des régimes fixés à **35 h 00** et **39 h 00**.

f) Avantages en nature

avantage en Nature	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Au 31/12/2020
Nombre d'agents concerné	8	8	8	9	9	9	9

Sont concernés 7 gardiens dans les écoles et 2 gardiens de gymnase.

g) Evolution des effectifs par filière

FILIERE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Au 31/12/2020
Administrative	121	118	117	118	112	108	110
Animation	26	27	29	30	29	20	22
Culturelle	7	11	12	12	12	10	11
Police Municipale	27	34	29	34	36	34	36
Médico-sociale	29	25	19	19	26	25	29
Sociale	19	18	16	17	16	21	19
Sportive	4	4	4	4	5	3	3
Technique	165	155	155	152	139	142	139*
TOTAL	398	392	381	386	375	363	369

*Dont un apprenti

h) Les orientations pour l'année 2021

La commune dispose d'un statut d'opération d'intérêt national (OIN) et devra construire en moyenne 550 logements par an. L'arrivée de nouvelles populations va accentuer la création de nouveaux services et en conséquence, la commune sera dans l'obligation de recruter pour assurer la mission de service public.

Comme chaque année depuis 2017, la Commune va poursuivre sa politique de gestion des ressources humaines toutefois la Ville devra faire face à plusieurs obligations réglementaires ayant un impact financier :

↳ Poursuite de la politique volontariste en matière de développement des carrières des agents. Ce coût est évalué à **25 000 €**,

↳ Instauration obligatoire du CIA (complément indemnitaire annuel), dispositif appartenant au RIFSEEP, il est prévu au BP 2021, une enveloppe de **100 000 €**,

↳ Différentes augmentations de taux.

Aussi, la municipalité souhaite poursuivre sa politique de recrutement de compétences pour accompagner les services dans la mise en œuvre des projets. Ces créations de poste seront détaillées lors de l'examen du BP 2021.

Enfin, afin de contenir l'évolution de la masse salariale, il conviendra :

↳ D'adapter régulièrement l'organisation générale de la commune,

↳ D'anticiper chaque départ à la retraite : se poser la question de la nécessité de remplacement ou de redéployer les missions,

↳ De mobiliser davantage les directions et les services dans le pilotage de la masse salariale à l'aide d'outils, de tableaux de bords,

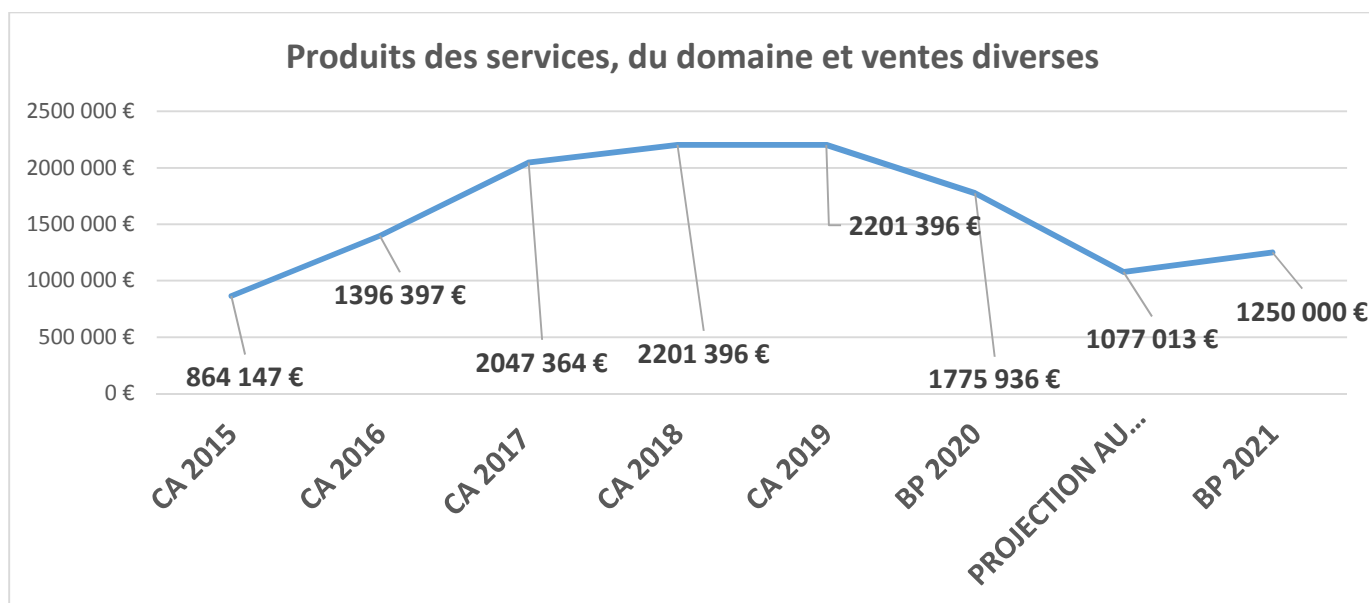
↳ De mettre en place des mesures pour lutter contre l'absentéisme et l'accompagnement des agents en usure professionnelle.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
		BP 2020	BP 2021	% évolution
13	Atténuations de charges	44 000 €	51 000 €	15,91
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 766 936 €	1 250 000 €	-29,26
73	Remboursements, subventions, participations	40 657 540 €	40 031 858 €	-1,54
74	Dotations et participations	3 871 474 €	3 000 000 €	-22,51
75	Autres produits de gestion courante	273 897 €	180 000 €	-34,28
76	Produits financiers	0 €	0 €	0,00
77	Produits exceptionnels	633 678 €	600 000 €	-5,31
			0 €	
TOTAL SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT (sans le résultat n - 1)		47 247 525 €	45 112 858 €	-4,52

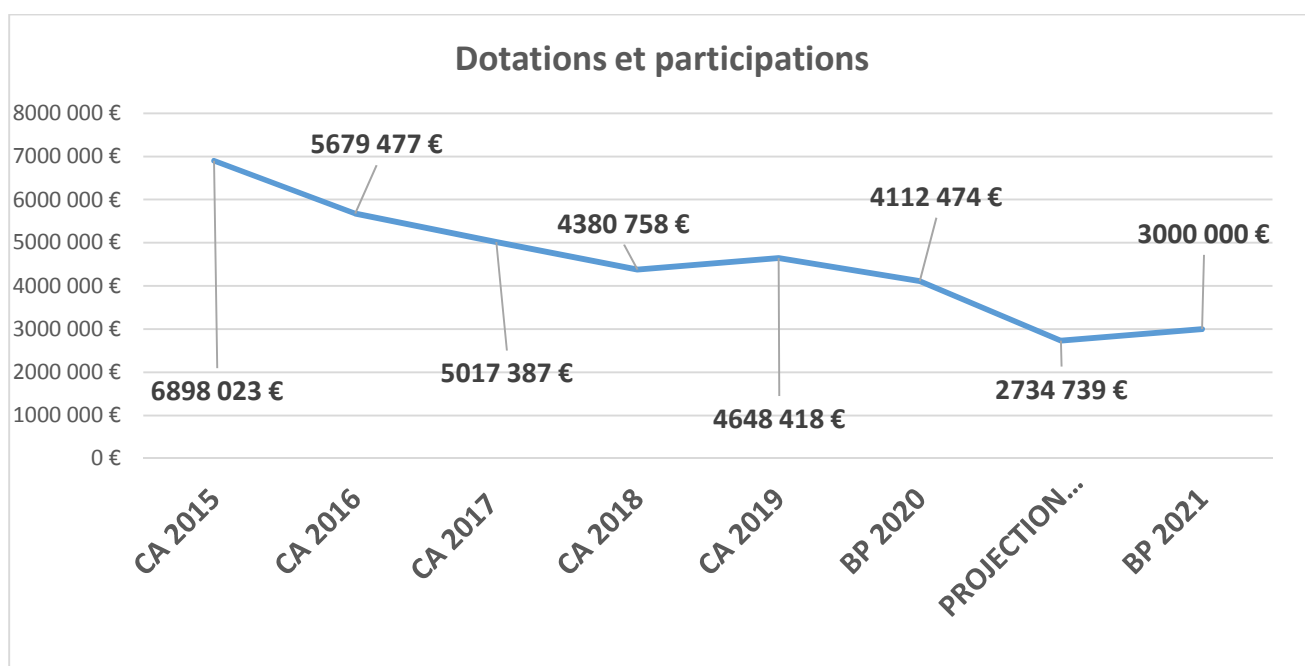
De BP 2020 à BP 2021, les recettes de fonctionnement diminuent de **4.52 %**. La municipalité a opté la prudence dans la préparation budgétaire en estimant une perte de plus de **500 000 €** sur les produits des services ainsi qu'une diminution de l'ordre de plus de **800 000 €** sur les dotations participations.

a) Les produits des services



Ce chapitre regroupe les recettes issues des services publics facturés aux usagers (concession, centre de loisirs, études, sport, spectacles, etc...).

b) Les dotations



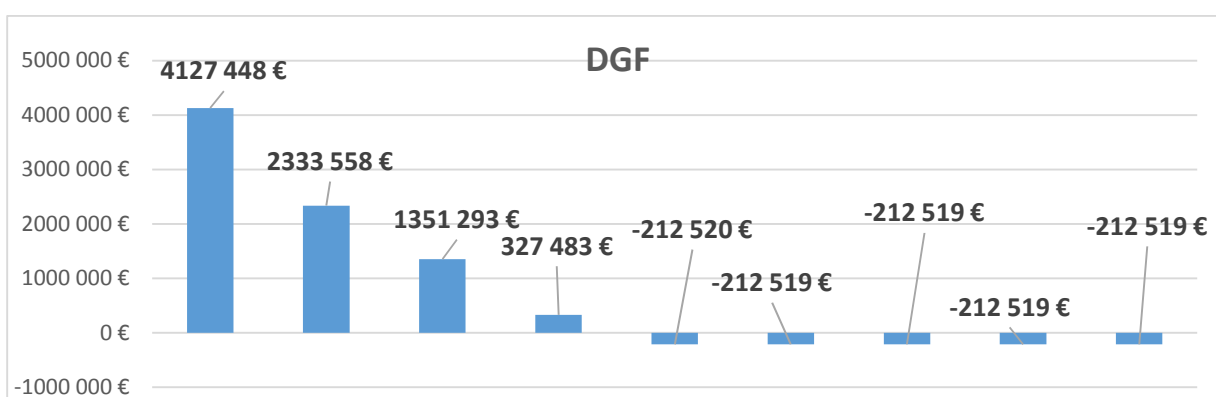
Ce chapitre concerne la dotation globale de fonctionnement, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, la dotation de compensation de la réforme de la taxe

professionnelle, la dotation de solidarité urbaine ainsi que des recettes liées à des opérations financées par la Région, le Département, la CAF, etc.....

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

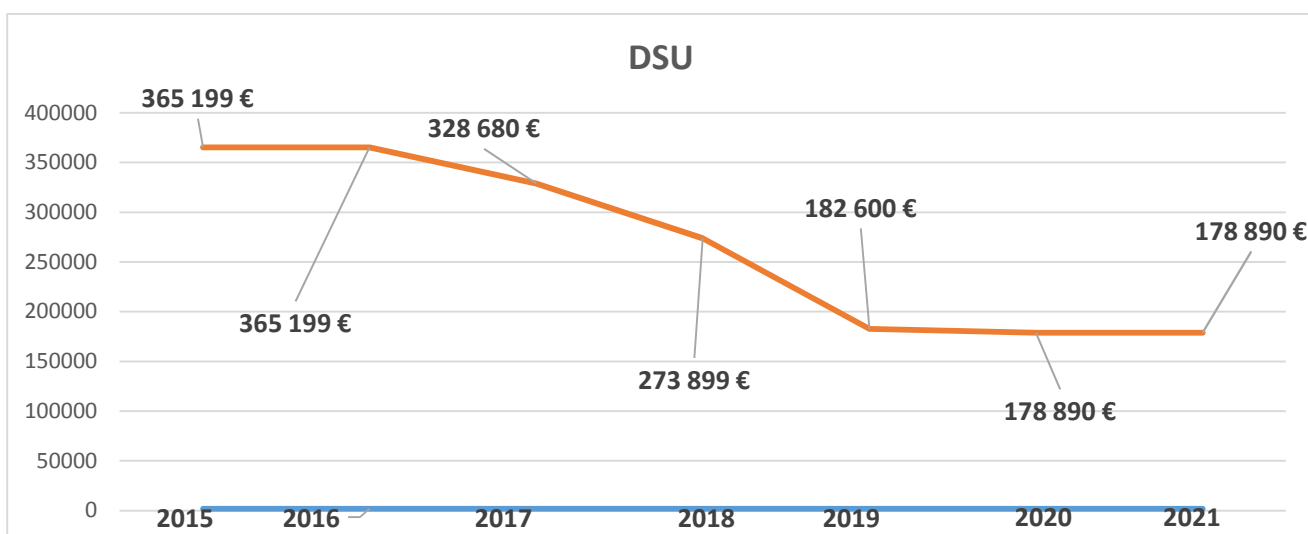
Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement								
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4 127 448 €	2 333 558 €	1 351 293 €	327 483 €	-212 520 €	-212 519 €	-212 519 €	-212 519 €	-212 519 €

En 8 ans, la commune a perdu plus de **4 M€** et près de **8 M€** en cumulé.



LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
365 199 €	365 199 €	328 680 €	273 899 €	182 600 €	178 890 €	178 890 €



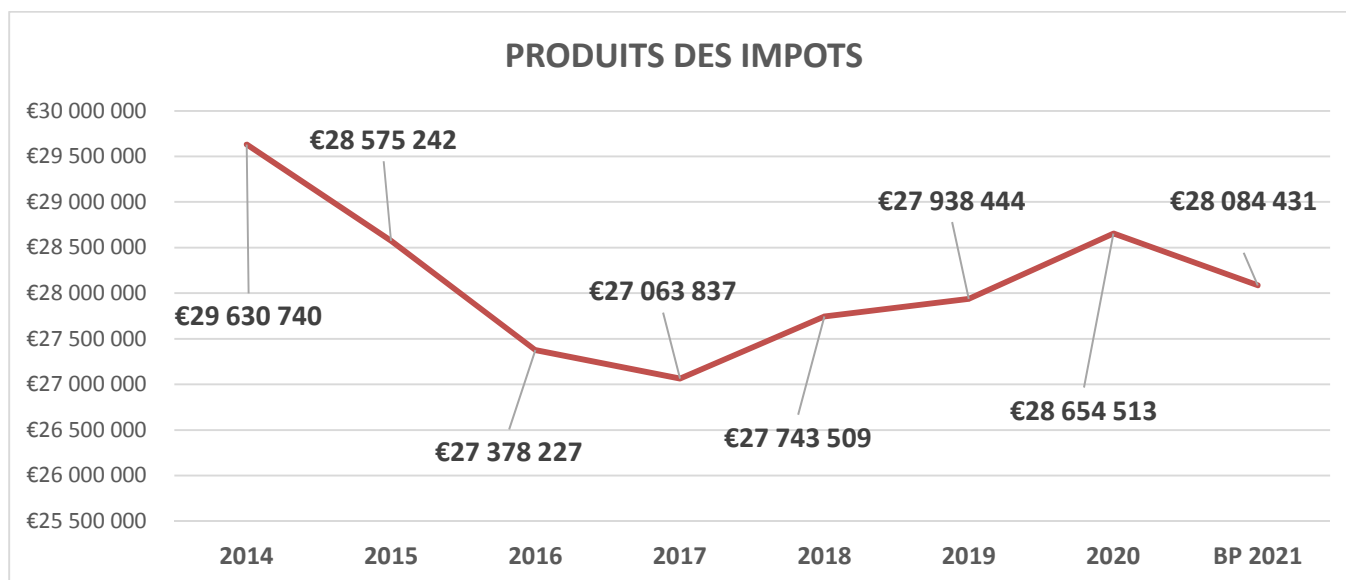
La Ville devait sortir du dispositif et en 2020, la commune a perçu la DSU pour un montant de **178 890 €**. Le projet de la loi de finances prévoit une augmentation de **3,8%** mais nous inscrivons par prudence le même montant pour l'année 2021.

c) La fiscalité

La base de la taxe d'habitation disparaîtra quasi complètement en 2021 et elle sera remplacée par la base de la taxe foncière du Département. La Ville de Bussy-Saint-Georges est à priori une ville sous compensée qui bénéficie d'un complément de TFB avec un coefficient correcteur estimé à **0,0579**.

	PREVISION 2021
TFB VILLE	20 129 339 €
TFB DEPARTEMENT	6 433 383 €
COMPLEMENT TFB	1 521 709 €
TOTAL	28 084 431 €

De plus, en fonction des livraisons de logements, la Commune pourrait percevoir un complément de **472 232 €**. **Par prudence, cette somme n'est pas intégrée dans la prévision budgétaire.**



ÉVOLUTION FISCALITÉ							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation							
Base nette imposable taxe	26 643 227 €	27 070 484 €	26 975 888 €	26 873 882 €	26 957 355 €	27 558 000 €	28 699 000 €
Taux taxe d'habitation	37,01%	31,27%	29,71%	29,12%	29,12%	29,12%	29,12%
Produit de la taxe	9 860 658 €	8 464 940 €	8 014 536 €	7 825 583 €	8 035 635 €	8 049 610 €	8 357 149 €
Taxe sur le foncier bâti							
Base nette imposable taxe	32 434 488 €	33 027 955 €	33 479 295 €	33 929 952 €	34 755 941 €	34 969 000 €	35 821 000 €
Taux taxe foncière sur le bâti	60,50%	60,50%	57,47%	56,32%	56,32%	56,32%	56,32%
Produit de la taxe foncière	19 622 865 €	19 981 913 €	19 240 551 €	19 109 349 €	19 574 546 €	19 755 208 €	20 174 387 €
Taxe sur le foncier non bâti							
Base nette imposable taxe	117 614 €	121 397 €	122 564 €	130 921 €	135 412 €	135 300 €	124 900 €
Taux taxe foncière sur le non bâti	125,17%	105,76%	100,47%	98,46%	98,46%	98,46%	98,46%
Produit de la taxe foncière	147 217 €	128 389 €	123 140 €	128 905 €	133 328 €	133 626 €	122 977 €
Produits des impôts	29 630 740 €	28 575 242 €	27 378 227 €	27 063 837 €	27 743 509 €	27 938 444 €	28 654 513 €

TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
1,094 M€	1,450 M€	1,340 M€	2,049 M€	1,479 M€	1,449 M€	1,417 M€	1,420 M€

Cette taxe est liée aux droits de mutation sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. En 2017, on constate une reprise des ventes de logements et qui stagne depuis 2018.

C – LA DETTE

a) Le capital

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital restant dû au 31/12	54,631 M€	62,168 M€	57,436 M€	52,468 M€	47,535 M€	48,751 M€	43,975 M€

Le capital de la dette est passée de **54.631 M€** à **47.535 M€** entre 2015 et le 31 décembre 2019. En conséquence, la ville s'est désengagée de plus de **7 M€**. Au 31/12/2020, avec le nouvel emprunt de

5 616 000 € pour l'acquisition du site METISSAGE, le capital s'élèvera à 48.751 M€ et se situera à 43 975 457 € au 31 décembre 2021.

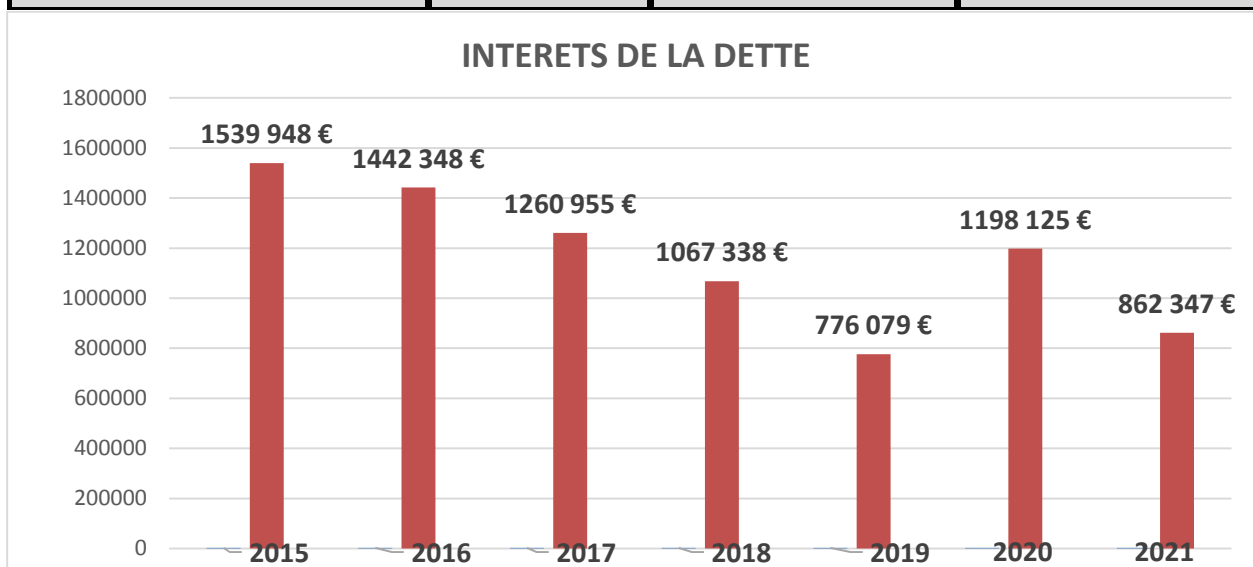
b) Les intérêts de la dette

La Commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour équilibrer son budget et bénéficie en conséquence d'une diminution des intérêts depuis 2015. Cependant, en 2020, il a été décidé de contracter un emprunt de **5 616 000 € sur 12 ans** pour acquérir les locaux situés au 4 rue Konrad Adenauer, 11 bis Grand'Place et au 16 rue Jean Monet pour lesquels nous sommes locataires depuis plusieurs années.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 539 948 €	1 442 348 €	1 260 955 €	1 067 338 €	776 079 €	1 198 125 €	862 347 €

c) La structure de la dette au 31 décembre 2020

Type	En cours	% exposition	Taux moyen
Fixe	42 083 630 €	85.16 %	1,35%
Variable	3 591 039 €	7.94 %	0,03%
Barrière	3 077 272 €	6,91%	4,65%
Ensemble des risques	48 751 941 €	100,00%	1,47%



d) Synthèse de la dette

Capital restant dû au 31/12/2021	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
43 975 457 €	1,47%	14 ans	7 ans

La dette sera classée 1A au 31 décembre 2021 selon la chartre Gisler à **92.85%** contre **93.09 %** au 31 décembre 2020 = **risque faible**.

D – L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont celles qui enrichissent la collectivité en augmentant son patrimoine. Ce sont les travaux, les achats des biens d'équipement, les frais d'études, le remboursement du capital de la dette.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
		BP 2020	BP 2021	% évolution
020	Dépenses imprévues	500 000 €	500 000 €	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 623 488 €	4 513 244 €	-2,38
20	Immobilisations incorporelles	1 966 008 €	1 210 000 €	-38,45
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 538 993 €	5 922 993 €	-48,67
23	Immobilisations en cours	7 047 065 €	8 500 000 €	20,62
27	Autres mobilisations financières	10 000 €	5 000 €	-50,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 000 €	1 000 €	0,00
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (sans le 042)		25 686 554 €	20 652 237 €	-19,60

En 2021, on note une diminution de **19.60 %** par rapport à l'année 2020 qui s'explique par la non inscription de frais d'études pour le GS 14 (**663 436 €** mandaté en 2020) et l'acquisition de Metissage en 2020 pour un montant de **5 616 000 €**.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS				
		BP 2020	BP 2021	% évolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	650 900 €	472 000 €	-27,49
13	Subventions investissements	1 579 374 €	6 293 600 €	298,49
16	Emprunts et dettes assimilées	6 344 777 €	718 777 €	-88,67
23	Immobilisations en cours	127 814 €	140 000 €	9,53
45	Opérations pour compte de tiers	1 000 €	1 000 €	0,00
TOTAL SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT (sans le résultat n - 1)		8 703 865 €	7 625 377 €	-12,39

Les participations et subventions regroupent essentiellement le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), la taxe d'aménagement, et les subventions d'équipement perçues. On note une diminution de **12.39 %** par rapport à l'année 2020 car cette année nous avons contracté l'emprunt

pour l'acquisition de Metissage. En 2021, il est prévu de percevoir **6 043 600 €** de subvention au titre des travaux du GS 14.

a) AP/CP n°15-01:

Numéro et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP créée le 17 03 2015	Pour mémoire AP modifiée le 24 03 2016	Pour mémoire AP modifiée le 6 04 2017
AP 15-01	15 052 948 € HT	15 052 948 € HT	16 894 083,48 € HT

Vie de l'AP	Date	Montant
Créée le	17/03/2015	15 052 948 € HT
Modifiée le	24/03/2016	15 052 948 € HT
Modifiée le	06/04/2017	16 894 083,48 € HT
Echéancement C.P - HT	CP antérieurs	CP prévisionnel 2020
Montant CP - HT	12 765 688,05	4 128 395,43
Total - HT	12 765 688,05	4 128 395,43

LES RECETTES

Montant de l'AP - TTC - Recettes	CP antérieurs TTC	CP prévisionnel 2020 - TTC
8 780 800 €	7 902 720 €	878 080 €

En début d'année 2021, il est prévu de clôturer l'AP/CP et il sera présenté un état des dépenses réalisées pour la construction de ce groupe scolaire. En 2020, les dépenses relatives au Groupe scolaire Jacques CHIRAC s'élèvent à **3 982 814 €** et nous avons perçu le solde de la subvention d'un montant de **878 080 €**

b) Les principaux investissements réalisés en 2020 (liste non exhaustive)

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2020 (hors RAR)

Chapitre 20 : 720 444 €.

Etudes = **699 550 €** (GS 14, Zone Brute L. FLESSEL, modification PLU).
Informatique = **20 894 €** (Dotelec, SRCI, CIRIL, billetterie, RGPD, etc...).

Chapitre 21 : 7 505 926 €.

Acquisition local (METISSAGE) = **5 616 000 €**
Travaux d'entretien (écoles, crèches et bâtiments communaux) = **596 161 €**

Travaux de voirie, extension de réseaux = **532 871 €**
Divers (illuminations, matériels techniques, etc...) = **185 202 €**
Matériels informatiques (TNI, ordinateurs, écrans, travaux suite audit informatique, câblages) = **182 284 €**
Espaces verts (jardins familiaux, aires de jeux, tapis horticole, etc...) = **88 869 €**
Mobilier urbain/signalisation = **87 222 €**
Vidéo protection = **80 009 €**
Véhicules = **65 855 €**
Mobilier = **30 577 €**
Matériels sports (tatamis, chariots, défibrillateurs, etc...) = **28 824 €**
Matériels PM (gilets, armes, munitions, etc...) = **12 052 €**

Chapitre 23 (hors 204) : 4 678 007 €.

Groupe scolaire n° 10 = **3 982 814 €**
Loyers PPP = **602 110 €**
Travaux enfouissement réseaux = **93 083 €**

c) **Les principaux investissements prévus en 2021 (liste non exhaustive)**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Dans un contexte de plus en plus contraint, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permet de mettre en cohérence nos projets d'investissements et nos capacités financières. C'est un outil de programmation à moyen terme ayant vocation à être actualisé régulièrement. **Les montants de dépenses inscrits au PPI tiennent compte des possibilités budgétaires.**

L'enveloppe de la catégorie A permet de couvrir notamment la réalisation d'opérations ponctuelles sur un exercice :

- ◆ Création de jardins familiaux.
- ◆ Travaux d'enfouissement des réseaux.
- ◆ Travaux de voirie.
- ◆ Construction d'un kiosque Bouliste, etc....

L'enveloppe de la catégorie B permet de réaliser des travaux sur le patrimoine bâti :

- ◆ Travaux dans les écoles (sécurisation des accès, PPMS, embellissement, etc..).
- ◆ Travaux dans tous les bâtiments publics (sécurisation, embellissement, etc..).

L'enveloppe de la catégorie C permet de réaliser des travaux de voirie et d'espaces verts :

- ◆ Mise en place de clôtures.
- ◆ Réfection de la voirie.
- ◆ Travaux d'espaces verts.
- ◆ Mobilier Urbain.
- ◆ Signalisation horizontale et verticale.
- ◆ Création et aménagement d'espaces urbains.
- ◆ Travaux aires de jeux.

L'enveloppe de la catégorie D permet d'acquérir :

- ◆ Mobilier.
- ◆ Véhicules, engins.
- ◆ Matériels divers.

- ◆ Informatique.
- ◆ Appareils électroménagers.
- ◆ Matériels nécessaires à la réalisation de projets (patinoire, Bussy plage, etc.. ;).

L'enveloppe de la catégorie E permet de réaliser des études suivies de travaux.

L'enveloppe de la catégorie F permet d'acquérir des locaux pour les services publics (ZAC du SYCOMORE et METISSAGE).

Le GS 10 est inscrit dans l'AP/CP.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

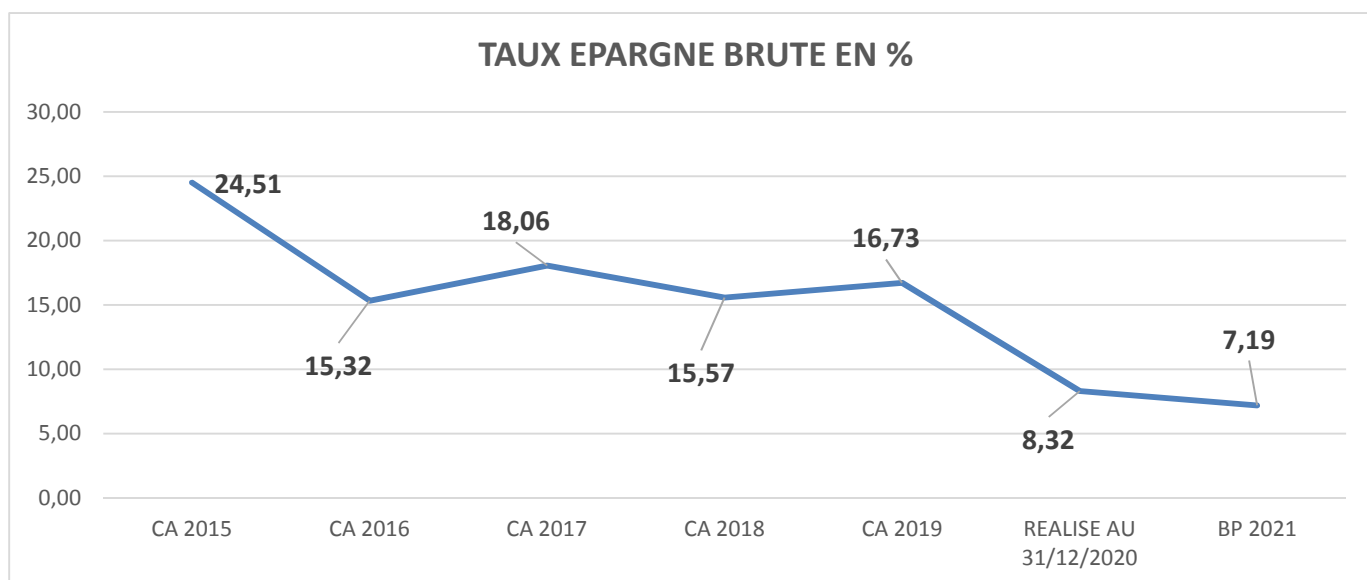
Catégories	Coût prévisionnel	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
A - Projets annuels	8 585 564 €	504 197 €	1 081 367 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
B - Entretien du patrimoine	8 259 871 €	927 124 €	1 032 747 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €
C - Entretien des espaces publics	7 322 710 €	790 057 €	1 282 653 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €
D - Achat de matériels et d'équipements	3 637 836 €	859 864 €	677 972 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
E - Etudes	1 105 937 €	232 792 €	173 145 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
F - Divers fonciers (sycomore - métissage)	6 096 000 €	480 000 €		5 616 000 €						
TOTAL CATEGORIES	35 007 918 €	3 794 034 €	4 247 884 €	8 666 000 €	3 050 000 €	3 050 000 €	3 050 000 €	3 050 000 €	3 050 000 €	3 050 000 €
Grands projets	Coût prévisionnel	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Groupe scolaire 13	14 500 000 €				551 762 €	6 333 333 €	7 614 905 €			
Groupe scolaire	14 500 000 €							500 000 €	6 333 333 €	7 666 667 €
Groupe scolaire	13 500 000 €							6 000 000 €	7 500 000 €	
Groupe scolaire modulaire GS 14	20 122 462 €			663 436 €	9 371 423 €	9 899 856 €	187 747 €			
Raccordement des chambres à l'assainissement	1 800 000 €				450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €		
Changement des câbles - CITELUM	400 000 €				100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €		
Réfection des dalles - voiries	2 248 000 €	248 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Rénovation de deux courts de tennis	258 000 €				258 000 €					
Création de deux courts de tennis couverts	959 000 €				300 000 €	659 000 €				
Exxtension des Violennes	500 000 €				500 000 €					
Piste d'athlétisme	1 510 271 €	61 271 €	1 449 000 €							
Informatisation des écoles	1 825 745 €	225 745 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Aménagement de la zone brute - Gymnase FLESSEL	958 463 €	8 463 €			950 000 €					
Extension de la vidéo protection	2 794 709 €	22 749 €	478 000 €	203 559 €	90 401 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Travaux accessibilité	800 000 €		100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
TOTAL GRANDS PROJETS	76 676 650 €	566 228 €	2 477 000 €	1 416 995 €	13 121 586 €	18 392 189 €	9 302 652 €	8 000 000 €	14 783 333 €	8 616 667 €
TOTAL CATEGORIES + GRANDS PROJETS	111 684 569 €	4 360 262 €	6 724 884 €	10 082 995 €	16 171 586 €	21 442 189 €	12 352 652 €	11 050 000 €	17 833 333 €	11 666 667 €
Recettes	25 547 974 €	18 000 €	301 000 €	265 374 €	6 043 600 €	3 960 000 €	3 960 000 €	2 400 000 €	5 533 333 €	3 066 667 €
FCTVA	16 341 001 €	547 946 €	493 750 €	450 990 €	2 652 787 €	3 517 377 €	2 026 329 €	1 812 642 €	2 925 380 €	1 913 800 €
SOLDE	69 795 594 €	3 794 316 €	5 930 134 €	9 366 631 €	7 475 199 €	13 964 812 €	6 366 323 €	6 837 358 €	9 374 620 €	6 686 200 €

E – LA CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT

Epargne de gestion :

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement hors travaux et hors charges d'intérêts et elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	REALISE AU 31/12/2020	BP 2021
Total recettes réelles de fonctionnement	51 314 544 €	47 828 721 €	49 078 060 €	47 528 396 €	47 409 970 €	44 809 161 €	45 112 858 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	37 272 806 €	39 058 677 €	38 955 622 €	39 069 077 €	38 719 980 €	39 883 740 €	41 005 894 €
Epargne de gestion	14 041 738 €	8 770 044 €	10 122 438 €	8 459 319 €	8 689 990 €	4 925 421 €	4 106 964 €
Intérêts de la dette	1 462 084 €	1 442 149 €	1 260 263 €	1 059 263 €	759 661 €	1 198 125 €	862 347 €
Epargne brute	12 579 654 €	7 327 895 €	8 862 175 €	7 400 056 €	7 930 329 €	3 727 296 €	3 244 617 €
Taux Epargne brute en %	24,51	15,32	18,06	15,57	16,73	8,32	7,19



L'épargne brute :

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la capacité d'autofinancement (**CAF**) utilisée en comptabilité privée.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute, le minimum doit se situer autour des **8%** idéalement pour couvrir l'annuité de la dette.

Formule de calcul du taux :

Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement

L'épargne nette :

Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette et elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

